

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité en accord avec l'Annexe II de la réglementation
Européenne n°1907/2006 R.E.A.C.H.

REVISION No.: 1
DATE: 25/06/10

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Name du produit: Metro 20

Utilisation: Herbicide

Adresse du fabricant: AgriGuard Ltd.,
Units 1 & 2, Block B, Broomfield Business Park,
Malahide,
Co. Dublin,
Ireland

Téléphone: +353-1-8462044

Téléfax: +353-1-8462489

Email: info@agriguard.ie

Numéro INRS: +33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Pour l'environnement Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autre -

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	No. EINECS ELINCS	Conc. g/l	Classification
Métsulfuron-méthyl	74223-64-6	-	20	N ; R50/53

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité en accord avec l'Annexe II de la réglementation
Européenne n°1907/2006 R.E.A.C.H.

REVISION No.: 1
DATE: 25/06/10

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau:	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
Contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15 minutes. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Ingestion:	Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin. Si la victime est consciente: Boire 1 ou 2 verres d'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO ₂),
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination),
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité en accord avec l'Annexe II de la réglementation
Européenne n°1907/2006 R.E.A.C.H.

REVISION No.: 1
DATE: 25/06/10

Autres informations:

Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes de nettoyage:

Méthodes de nettoyage - déversement mineur Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Méthodes de nettoyage - déversement important Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

Conseils supplémentaires:

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité en accord avec l'Annexe II de la réglementation
Européenne n°1907/2006 R.E.A.C.H.

REVISION No.: 1
DATE: 25/06/10

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8. Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stockage: Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures pour réduire le risque d'expositions:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle:

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection des mains: Matériel: Caoutchouc nitrile.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. Demi-masque avec filtre à particules FFP2 (Norme Européenne 149).

Protection de la peau et du corps: Vêtement complet Type 4 (EN 14605).

Mesures de protection:

Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité en accord avec l'Annexe II de la réglementation
Européenne n°1907/2006 R.E.A.C.H.

REVISION No.: 1
DATE: 25/06/10

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	solide, granuleux
Couleur:	brun
Odeur:	douce
pH:	4.2 à 10 g/l
Point d'éclair:	non applicable
Inflammabilité	Non-inflammable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant
Densité relative	730 kg/m ³
Solubilité dans l'eau	Dispersible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter:	Température de traitement : > 140 °C Se décompose par chauffage.
Matières à éviter:	Pas de matières à signaler spécialement.
Produits de décomposition Dangereux :	Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	
Oral	LD ₅₀ (rat): > 5000mg/kg
Cutanée	LD ₅₀ (lapin): > 2000mg/kg
Inhalation	Pas de données
Irritation des yeux	Non irritant
Irritation de la peau	Non irritant
Sensibilisation	Pas de sensibilisation
Toxicité chronique	Pas d'évidence d'effets cancérogène, mutagène ou sur la reproduction.

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité en accord avec l'Annexe II de la réglementation
Européenne n°1907/2006 R.E.A.C.H.

REVISION No.: 1
DATE: 25/06/10

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les organismes aquatiques

Poisson (aiguë)	LC ₅₀ (96hr): > 1000 mg/l
Poisson (chronique)	NA
Daphnie	EC ₅₀ (48hr): > 1000 mg/l
Algue	E _b C ₅₀ : 0.045 mg/l (substance active)

Toxicité pour les organismes terrestres

Vers de terre Substance active: LD₅₀ > 1000 mg/kg sol sec

Toxicité pour les oiseaux

LD₅₀ > 2510 mg/kg

Toxicité pour les abeilles

Substance active: LD₅₀ (oral) > 44.3 µg/l, LD₅₀ (contact) > 25 µg/l

Mobilité

-

Persistance et dégradation

Pas aisément biodégradable

Bioaccumulation

-

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité en accord avec l'Annexe II de la réglementation
Européenne n°1907/2006 R.E.A.C.H.

REVISION No.: 1
DATE: 25/06/10

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	OACI/IATA
Numéro ONU	3077	3077	3077
Classe	9	9	9
Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Metsulfuron méthyle)		
Groupe d'emballage	III	III	III
Polluant marin	-	P	-

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE:

Metsulfuron-méthyl

Symbole(s):	N	Dangereux pour l'environnement.
Phrase(s) R	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Phrase(s) S	S2: S7/13/49: S20/21: S61:	Conserver hors de la portée des enfants Conserver uniquement dans son emballage d'origine, fermé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité
Autre	Designation:	METRO 20 (contient 20% p/p de Metsulfuron-méthyl)

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité en accord avec l'Annexe II de la réglementation
Européenne n°1907/2006 R.E.A.C.H.

REVISION No.: 1
DATE: 25/06/10

16. AUTRES DONNÉES

Phrase(s) R:

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
(Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau

Usage: Herbicide

Recommandation: Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

Date de validation: 25 juin 2010

Révision: -

Autre: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie